BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

SESSION 2022



ATTESTATION DE STAGE

Cachet desperation ADMR Savote Tél: 04 79 71 09 20 e-mail: info@fede73.org Site internet: www.admr-savole.tr

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL
Nom ou dénomination sociale : G.I.E. SIM 73
Adresse: Chemin de la plaine 73490 LA RAVOIRE
全:
certifie que
LA OU LE STAGIAIRE
Nom: HAMMI Prénom: Mohamed
Né(e) le : 9/10/2003 Sexe : F ☐ M ⊠
Adresse: 193 La Galopaz Rue du chemin neuf
≅: 06 64 75 23 66 Mél: mohamedhammigranier@gmail.com
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations
Option 🗵 SISR 🗌 SLAM
AU SEIN DU Lycée Gabriel Fauré – 2 avenue du Rhône – 74000 ANNECY
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études
DURÉE DU STAGE
Dates de début et de fin du stage : Du 09/01/2023-03/02/2023 puis 13/02-03/03/2023
Représentant une durée totale de semaines. La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du staglaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 - code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à La Ravoure le 02/02/2023

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

Pierre-Verse DS, de GiE Singe